



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports aériens

Question au Gouvernement n° 3344

Texte de la question

DESSERTÉ AÉRIENNE DE L'OUTRE-MER

M. le président. La parole est à M. Michel Buillard, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Michel Buillard. Ma question s'adresse à M. Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Gayssot a garanti aux élus de l'outre-mer la bonne desserte de leur destination par les repreneurs d'AOM. Le résultat n'est pas à la hauteur de la satisfaction affichée.

M. Charles Cova. Comme d'habitude !

M. Michel Buillard. La Guyane et la Nouvelle-Calédonie ne sont pas desservies. Quant à la Polynésie française, M. Gayssot fait semblant de la desservir pour empêcher Air Tahiti Nui d'assurer la liaison Paris-Papeete. Les incertitudes qui pèsent sur Air Lib, dont le président a annoncé la fermeture probable, vident les avions de cette compagnie alors que ceux d'Air France et de Corse Air sont pleins et détournent les touristes de leur destination. L'industrie touristique polynésienne, première ressource du territoire, vient d'adresser à M. Gayssot ainsi qu'à M. Christian Paul, secrétaire d'Etat à l'outre-mer, une lettre angoissée. Votre responsabilité est engagée. Qu'avez-vous l'intention de faire (« Rien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants)...

M. Lucien Degauchy. Rien, comme d'habitude !

M. Michel Buillard ... alors qu'Air Tahiti Nui est prête à assurer progressivement la relève ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Lucien Degauchy. M. Gayssot a raté son train ?

M. le président. Enfin, mes chers collègues ! Etes-vous obligés de réagir ainsi ?

Vous avez la parole, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Christian Paul, secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Monsieur le député, je commencerai par vous indiquer que s'il y a eu des vols intérieurs en Guyane tout au long de l'année 2001, c'est bien grâce à l'Etat : la compagnie qui en avait la charge, vous le savez, a été gérée dans des conditions parfaitement détestables.

Mais votre question portait avant tout sur la desserte aérienne de la Polynésie française, sujet qui nous a beaucoup préoccupés, Jean-Claude Gayssot et moi-même, tout au long de l'année 2001,...

M. Jean Auclair. Allons ! Cela ne vous a pas empêché de dormir !

M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer. ... à plus forte raison depuis les événements du 11 septembre dernier qui ont en effet profondément affecté l'économie touristique de la Polynésie. Aux côtés d'Air France, Air Lib

représente effectivement une part importante de cette desserte aérienne puisqu'elle transporte plus de 20 % des passagers vers la Polynésie. Il est également exact que la compagnie polynésienne Air Tahiti Nui a fait part de son souhait d'obtenir les autorisations nécessaires pour assurer elle aussi cette liaison. Le problème est qu'il n'y a pas place à ce jour pour une compagnie supplémentaire sur cette ligne, sauf à toutes les mettre en situation de déséquilibre et de déficit, ce que vous ne souhaitez certainement pas, en tout cas pas le Gouvernement. Rappelons que nous avons aidé, et encore récemment, au développement de la compagnie polynésienne par le biais du mécanisme du soutien fiscal, qui lui aura permis - et je vous remercie de l'avoir reconnu et ainsi d'approuver cette décision - l'acquisition d'un avion supplémentaire. C'était, me semble-t-il, nécessaire. Au moment où nous parlons, le Gouvernement n'a reçu de la part d'Air Lib ni information ni confirmation sur ses intentions en Polynésie française. M. Corbet, à ma connaissance, n'a rien annoncé de nouveau. Vous avez conscience, mais je veux les souligner, des efforts déployés par Jean-Claude Gaysot et tout le Gouvernement pour faire en sorte que Air Lib survive et relance son activité. La Polynésie en aura indirectement bénéficié.

Si le désengagement d'Air Lib de cette destination devait se confirmer, il va de soi que la demande déposée par Air Tahiti Nui serait rapidement réexaminée. Cette desserte, je le répète, a été sévèrement touchée par les événements du 11 septembre. Il convient non seulement de ne pas la pénaliser, mais, tout au contraire, de la soutenir et avec elle l'économie touristique du territoire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

Données clés

Auteur : [M. Michel Buillard](#)

Circonscription : Polynésie Française (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3344

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 février 2002